



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 5057

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé s'il est dans ses intentions de créer un conseil de l'ordre des infirmiers au même titre que de nombreuses professions de santé comme les médecins, les pharmaciens et plus récemment les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures podologues. Une telle structure aurait la triple mission de fédérer les infirmières, définir la responsabilité professionnelle et individuelle et enfin de faire évoluer les pratiques infirmières, la formation et la profession. Il lui rappelle enfin que les infirmières et infirmiers sont plus de 330 000 en France et qu'une véritable structure nationale pourrait avoir une action dans l'amélioration du système français.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordres professionnels avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers. De plus, les ordres actuellement existants souhaitent une modernisation de leur rôle, de leurs structures et de leur mode de fonctionnement. Cette modernisation paraît être un préalable à la création d'autres ordres professionnels concernant des professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5057

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3535

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4398